

# *La préfixation en RE-, l'antonymie directionnelle et les phénomènes de polarité sémantique<sup>1</sup>*

DENIS APOTHÉLOZ

Université de Nancy 2, Laboratoire ATILF (UMR 7118)

(Received October 2005; revised December 2006)

## ABSTRACT

En français certaines paires d'antonymes directionnels engendrent, par dérivation morphologique en RE-, deux autres paires d'antonymes directionnels: cf. MONTER *vs* DESCENDRE qui, par dérivation, construisent MONTER *vs* REDESCENDRE, et DESCENDRE *vs* REMONTER. Mais d'autres paires antonymiques n'engendrent, par la même dérivation, qu'une seule autre paire d'antonymes directionnels: cf. PERDRE *vs* TROUVER qui, par dérivation, construisent la paire PERDRE *vs* RETROUVER (TROUVER et REPERDRE n'étant pas liés par un rapport d'antonymie directionnelle). On montre que la faculté de contracter ce type de relation d'antonymie est liée à une valeur spécifique produite par RE-, valeur qualifiée d'annulatrice. A partir de ce constat deux problèmes sont examinés. (i) L'explication de la dissymétrie signalée plus haut: ce problème conduit à distinguer entre procès centrifuges et procès centripètes, et à mettre en évidence des propriétés particulières de RE- à cet égard. (ii) La différence entre l'antonymie de type MONTER *vs* DESCENDRE et celle de type MONTER *vs* REDESCENDRE: on établit ici une distinction entre antonymes directionnels lexicaux et antonymes directionnels discursifs. On compare également le fonctionnement de RE- et celui de DES- du point de vue de ces deux problèmes.

## INTRODUCTION

En sémantique lexicale, il est courant de distinguer trois types de relations d'oppositions binaires, habituellement appelées «contraires», «contradictaires» et «converses». Les oppositions contraires reposent typiquement sur la gradation, au sens que Sapir (1944) a donné à cette notion dans son article princeps. La gradation elle-même repose sur la comparaison, de telle sorte que les contraires (*e.g.* PETIT *vs* GRAND, JEUNE *vs* VIEUX, LARGE *vs* ÉTROIT) désignent des notions gradables dont l'emploi implique en principe une comparaison, implicite ou explicite, avec une norme. Les oppositions contradictoires en revanche ne sont pas gradables (*e.g.* MÂLE *vs* FEMELLE, MORT *vs* VIVANT, MARIÉ *vs* CÉLIBATAIRE) et leurs termes divisent les objets dont ils sont prédicables en deux sous-ensembles complémentaires. Quant aux converses, on peut les concevoir comme des prédicats relationnels à  $\geq 2$  places, et la relation qu'ils entretiennent peut être décrite logiquement ainsi: si R est une

<sup>1</sup> Je remercie les *referees* anonymes du JFLS pour la perspicacité de leurs remarques.

relation à 2 places,  $R'$  est sa converse si, en substituant  $R'$  à  $R$ , on a l'équivalence:  $R(x, y) \equiv R'(y, x)$ . Tel est le cas de paires comme PRÉCÉDER *vs* SUIVRE, MAÎTRE *vs* ESCLAVE, PRÊTER *vs* EMPRUNTER.

Dans son analyse des relations lexicales, Lyons (1977) identifie encore un quatrième type de relation d'antonymie, qu'il nomme «directionnelle». Il donne comme exemples MONTER *vs* DESCENDRE, ARRIVER *vs* PARTIR, ALLER *vs* VENIR. Ces paires ont en commun que chaque terme désigne «un mouvement dans l'une de deux directions opposées par rapport à un lieu donné» (Lyons, 1978: 227). Il convient de préciser que la notion de directionnalité ne renvoie pas obligatoirement à l'espace au sens concret du terme. Par exemple, l'opposition qu'il y a entre PERDRE et TROUVER, ou entre APPRENDRE et OUBLIER, relèvent toutes deux aussi de la directionnalité. L'idée commune à tous ces exemples est celle de «passage d'un état à un autre», le lieu étant un cas particulier de ce que nous venons d'appeler «état». On pourrait dire également que les oppositions directionnelles lexicalisent le concept de réversibilité.<sup>2</sup>

En français l'antonymie directionnelle a trois modes d'expression:

- (i) Soit elle est purement lexicale, c'est-à-dire non tributaire d'opérations morphologiques particulières, comme dans tous les exemples donnés ci-dessus;
- (ii) Soit elle est liée à une opération de dérivation morphologique. Deux opérations sont concernées:
  - celle exposée par le préfixe DÉS- (*e.g.* UNIR *vs* DÉUNIR, VISSER *vs* DÉVISSER, STABILISER *vs* DÉSTABILISER). Le lien entre l'opération morphologique et l'antonymie est alors direct, le dérivé en DÉS- étant un antonyme de sa base;
  - celle exposée par le préfixe RE- (*e.g.* MONTER *vs* REDESCENDRE, ÉTEINDRE *vs* RALLUMER, DISPARAÎTRE *vs* RÉAPPARAÎTRE). Le lien entre l'opération morphologique et l'antonymie est alors indirect, le dérivé en RE- n'étant pas un antonyme de sa base.

Or en français, certaines paires d'antonymes directionnels engendrent, par dérivation morphologique en RE-, deux autres paires d'antonymes directionnels: tel est le cas de MONTER *vs* DESCENDRE qui, par dérivation, construisent MONTER *vs* REDESCENDRE, aussi bien que DESCENDRE *vs* REMONTER. Mais d'autres paires antonymiques n'engendrent, par la même dérivation, qu'une seule autre paire d'antonymes directionnels. Ainsi, PERDRE *vs* TROUVER construisent par dérivation la paire PERDRE *vs* RETROUVER; mais TROUVER et REPERDRE ne sont pas liés par un rapport d'antonymie directionnelle. Cela tient au fait que REPERDRE, contrairement à REDESCENDRE et à REMONTER, a toujours une valeur itérative.

L'objectif du présent article est d'une part d'explorer les mécanismes et les raisons de cette dissymétrie, d'autre part de tenter de caractériser ce qui différencie sémantiquement les oppositions directionnelles purement lexicales, comme MONTER

<sup>2</sup> Pour d'autres propositions typologiques, voir également Leech (1974), Cruse (1986), Jones (2002).

*vs* DESCENDRE, et les oppositions directionnelles marquées par le préfixe RE-, comme MONTER *vs* REDESCENDRE. Plus généralement, nous nous proposons d'étudier les propriétés sémantiques de RE- et leurs liens avec l'opposition directionnelle. Nos analyses nous conduiront également à confronter le fonctionnement de RE- à celui de DÉS-<sup>3</sup>.

## I. RE- ET L'ANTONYMIE DIRECTIONNELLE

Alors que des morphèmes préfixaux comme IN- ou DÉS- sont régulièrement mentionnés dans les travaux sur la négation, il n'en va pas de même de RE-. Ainsi ni l'article de Rizzo (1980) ni celui Gaatone (1987) sur la préfixation négative, ni les ouvrages de Gaatone (1971), Muller (1991), Lewandowska-Tomaszczyk (1996) ou Larrivée (2004) sur la négation en général, ni le livre de Jones (2002) sur l'antonymie, n'évoquent un quelconque rapport entre RE- et la négation ou l'antonymie. C'est précisément ce rapport que nous nous proposons d'explorer dans cet article. Faute de place, nous laisserons complètement de côté tous les problèmes qui concernent l'analyse morphophonologique de RE- (allomorphies, conditionnements, etc.). Nous renvoyons sur ce point le lecteur à Mok (1980) et à Apothéloz (2005a). Notre propos sera limité aux aspects sémantiques et lexicaux de RE-, et de surcroît nous n'examinerons que des verbes.

Par ailleurs nous ne nous intéresserons qu'aux dérivés dont le sens est pleinement compositionnel et laisserons de côté tous les fossiles morphologiques, comme RÉAGIR, REMANIER, RABAISSEUR, RAMEUTER, RECUEILLIR et d'autres cas semblables. Si l'on admet que les savoir-faire linguistiques fonctionnent, en partie au moins, de manière modulaire, on peut faire l'hypothèse que le traitement des items dont la compositionnalité est érodée relève d'un module purement lexical et non pas de la morphologie. Un lexème dont la compositionnalité est entière est un item qui peut servir de pattern pour construire de nouveaux lexèmes. Or aucun des exemples cités ne nous paraît fournir un pattern de construction.

### 1.1. *Sens itératif et sens annulatif*

A analyser sémantiquement les dérivés en RE-, et si l'on s'en tient à la productivité actuelle de cette opération, on s'aperçoit que pour l'essentiel, ce préfixe peut produire constructionnellement deux effets de sens: d'une part il produit des dérivés dont le sens est seulement itératif, comme dans (1); d'autre part il produit des dérivés dont le sens est soit itératif soit annulatif, comme dans (2):

- (1) RÉAFFIRMER, RECALCULER, REDESSINER, REBOIRE
- (2) REDESCENDRE, REFERMER, RALLUMER, RESSORTIR

<sup>3</sup> Nous adopterons la convention notationnelle consistant à écrire les formes-types en petites capitales et les formes-occurrences en bas de casse. Ainsi RE- et DÉS- désigneront ces deux préfixes indépendamment de leurs variantes allomorphiques (*re-*, *ré-*, *r-*; *dés-*, *des-*, *dé-*). L'abréviation '*vs*' note la relation d'antonymie.

Les exemples listés en (1) peuvent être paraphrasés comme (1'). Tandis que ceux listés en (2) admettent chacun au moins les deux paraphrases données en (2'): la première paraphrase correspond au sens itératif, la seconde au sens annulatif.

- (1') RÉAFFIRMER: «*affirmer à nouveau*»  
RECALCULER: «*calculer à nouveau*»  
REDESSINER: «*dessiner à nouveau*»  
REBOIRE: «*boire à nouveau*»
- (2') REDESCENDRE: «*descendre à nouveau*» ou «*descendre après être monté*»  
REFERMER: «*fermer à nouveau*» ou «*fermer après avoir ouvert (ou après qu'il y ait eu ouverture)*»  
RALLUMER: «*allumer à nouveau*» ou «*allumer après avoir éteint (ou après qu'il y ait eu extinction)*»  
RESSORTIR: «*sortir à nouveau*» ou «*sortir après être entré*»

Ces paraphrases sont évidemment assez approximatives. Notre but est seulement, pour l'instant, de différencier deux interprétations des dérivés en RE-.<sup>4</sup> Le sens qualifié ici d'annulatif est celui que les lexicographes décrivent habituellement au moyen de gloses comme «*retour au point de départ*», «*retour à un état antérieur*», «*retour en arrière*», «*mouvement dans une direction contraire à la direction initiale*», etc. (voir par exemple Guilbert (1986) ou le *Trésor de la langue française*). Nous apporterons plus loin quelques précisions sur cette notion d'annulativité et tenterons d'en donner une définition plus précise.

### 1.2. L'antonymie directionnelle et la valeur annulative

Notons tout d'abord que cette valeur annulative est précisément celle qui se manifeste dans les antonymes directionnels en RE-. De fait, un lexème verbal dérivé en RE- ne peut entrer comme terme dans une relation d'opposition directionnelle que s'il est apte à lexicaliser une valeur annulative. Ainsi des verbes comme ceux listés en (1), auxquels on pourrait ajouter des exemples comme RÉOPÉRER, REDIRE, RÉAFFIRMER, RÉESSAYER ou RÉÉLIRE, qui, pour différentes raisons, sont peu aptes

<sup>4</sup> Nous avons essayé de montrer, dans Apothéloz (2005a), que les valeurs itérative et annulative peuvent être décrites comme le résultat d'une seule et même opération morphologique, mais intervenant sur des composants différents de la structure sémantique du lexème base. Sur cette question, voir également Amiot (2002) et Gerhard-Krait (2005). Parmi les dérivés en RE- repérés comme problématiques pour des raisons de compositionnalité, on peut également mentionner des verbes comme RECOPIER ou RAJOUTER qui, dans beaucoup de leurs emplois, ne sont pas sémantiquement distinguables de leur base (respect. COPIER et AJOUTER). Sur ce problème en particulier, voir Apothéloz (2007). Pour des tentatives d'analyses sémantiques intégrant ce que nous avons appelé des fossiles morphologiques, voir Jalenques (2001).

à lexicaliser une valeur annulative (et ne lexicalisent qu'une valeur itérative), ne peuvent pas entrer dans une relation d'antonymie directionnelle.

Mais les dérivés en RE- annulatifs présentent encore une autre particularité en rapport avec l'antonymie et la question de la négation. Comparons, en effet, le fonctionnement du préfixe RE- à celui des préfixes DÉS- et IN-. Ces deux préfixes permettent de construire un lexème qui est un antonyme de la base sur laquelle opère le préfixe: DISCRET *vs* INDISCRET, HABITUEL *vs* INHABITUEL, etc.; CROÎTRE *vs* DÉCROÎTRE, HYDRATER *vs* DÉSHYDRATER, etc. En revanche RE- ne construit pas un antonyme de sa base. Reprenons les exemples de (2): REDESCENDRE annulatif n'est pas un antonyme de DESCENDRE (mais de MONTER); REFERMER annulatif n'est pas un antonyme de FERMER (mais d'OUVRIR); RALLUMER annulatif n'est pas un antonyme d'ALLUMER (mais d'ÉTEINDRE); et RESSORTIR annulatif n'est pas un antonyme de SORTIR (mais d'ENTRER). RE- ne produit donc un antonyme que de façon indirecte. Plus exactement, il ne produit un antonyme directionnel que dans la mesure où sa base entre elle-même déjà dans un rapport d'antonymie: REDESCENDRE annulatif est un antonyme de MONTER dans la mesure où DESCENDRE est déjà un antonyme de MONTER; REFERMER est un antonyme d'OUVRIR dans la mesure où FERMER est déjà un antonyme d'OUVRIR; etc.<sup>5</sup>

Il résulte de cette situation qu'un dérivé en RE- annulatif se trouve intégré dans un champ lexical constitué d'au moins trois lexèmes liés entre eux par deux relations d'antonymie directionnelle, comme le montrent les listes suivantes, qui reprennent simplement les exemples de (2):

(3)	(a)	(b)
	MONTER <i>vs</i> REDESCENDRE	MONTER <i>vs</i> DESCENDRE
	OUVRIR <i>vs</i> REFERMER	OUVRIR <i>vs</i> FERMER
	ÉTEINDRE <i>vs</i> RALLUMER	ÉTEINDRE <i>vs</i> ALLUMER
	ENTRER <i>vs</i> RESSORTIR	ENTRER <i>vs</i> SORTIR

Appelons provisoirement «bases antonymiques» les deux termes antonymiques de la colonne (b). On constate alors que deux situations peuvent en réalité se présenter:

**Situation 1.** – Les deux bases antonymiques engendrent chacune un dérivé en RE- à valeur annulative. On se trouve alors en présence de quatre lexèmes liés symétriquement entre eux par trois relations d'antonymie. Voici un échantillon d'exemples illustrant cette situation.

<sup>5</sup> En dépit de cette différence, IN- et RE- ont par ailleurs un système d'allomorphies qui présente certaines similitudes de fonctionnement, et constituent des illustrations caractéristiques de la distinction que les morphologues font parfois, à la suite de Bloomfield (1933), entre «affixe primaire» et «affixe secondaire» (cf. Apothéloz, 2003, 2005a).

(4) (a)	(b)	(c)
MONTER <i>vs</i> REDESCENDRE	MONTER <i>vs</i> DESCENDRE	DESCENDRE <i>vs</i> REMONTER
OUVRIER <i>vs</i> REFERMER	OUVRIER <i>vs</i> FERMER	FERMER <i>vs</i> ROUVRIER
DONNER <i>vs</i> REPREDRE	DONNER <i>vs</i> PRENDRE	PRENDRE <i>vs</i> REDONNER
SE LEVER <i>vs</i> SE RECOUCHER	SE LEVER <i>vs</i> SE COUCHER	SE COUCHER <i>vs</i> SE RELEVER
BAISSER <i>vs</i> RELEVER	BAISSER <i>vs</i> LEVER	LEVER <i>vs</i> REBAISSER
VENIR <i>vs</i> REPARTIR	VENIR <i>vs</i> PARTIR	PARTIR <i>vs</i> REVENIR
IMPORTER <i>vs</i> REEXPORTER	IMPORTER <i>vs</i> EXPORTER	EXPORTER <i>vs</i> RÉIMPORTER
APPORTER <i>vs</i> REMPORER	APPORTER <i>vs</i> EMPORER	EMPORTER <i>vs</i> RAPPORTER
ACHETER <i>vs</i> REVENDRE	ACHETER <i>vs</i> VENDRE	VENDRE <i>vs</i> RACHETER <sup>6</sup>

Tous les dérivés en RE- de (4) peuvent avoir une interprétation itérative ou une interprétation annulative. Toutefois ils n'entrent dans une relation d'antonymie que dans leur acception annulative, et c'est seulement dans cette acception qu'il faut les comprendre dans les listes ci-dessus.

**Situation 2.** – L'une des deux bases antonymiques seulement peut engendrer un dérivé en RE- à valeur annulative. On se trouve alors en présence de trois lexèmes liés entre eux par deux relations d'antonymie. Si l'autre base a lexicalisé un dérivé en RE-, celui-ci a toujours et exclusivement une valeur itérative. Par conséquent le troisième couple théoriquement possible – celui de la colonne (c) – ne correspond à aucune relation sémantique identifiable. Cette absence d'antonymie est notée ci-dessous par un tiret simple.

(5) (a)	(b)	(c)
ÉTEINDRE <i>vs</i> RALLUMER	ÉTEINDRE <i>vs</i> ALLUMER	ALLUMER – RÉTEINDRE
ARRIVER <i>vs</i> REPARTIR	ARRIVER <i>vs</i> PARTIR	PARTIR – RARRIVER
PERDRE <i>vs</i> RETROUVER	PERDRE <i>vs</i> TROUVER	TROUVER – REPERDRE
DISPARAÎTRE <i>vs</i> RÉAPPARAÎTRE	DISPARAÎTRE <i>vs</i> APPARAÎTRE	APPARAÎTRE – REDISPARAÎTRE
ENLEVER <i>vs</i> REMETTRE	ENLEVER <i>vs</i> METTRE	METTRE – REENLEVER
SE RÉVEILLER <i>vs</i> SE RENDORMIR	SE RÉVEILLER <i>vs</i> S'ENDORMIR	S'ENDORMIR – SE RÉVEILLER
RECEVOIR <i>vs</i> RÉEXPÉDIER	RECEVOIR <i>vs</i> EXPÉDIER	EXPÉDIER – RERECEVOIR
DÉTACHER <i>vs</i> RATTACHER	DÉTACHER <i>vs</i> ATTACHER	ATTACHER – REDÉTACHER
DÉVISSER <i>vs</i> REVISSER	DÉVISSER <i>vs</i> VISSER	VISSER – REDÉVISSER
DÉFAIRE <i>vs</i> REFAIRE	DÉFAIRE <i>vs</i> FAIRE	FAIRE – REDÉFAIRE
DÉCOUDRE <i>vs</i> RECOUDRE	DÉCOUDRE <i>vs</i> COUDRE	COUDRE – REDÉCOUDRE
DÉGONFLER <i>vs</i> REGONFLER	DÉGONFLER <i>vs</i> GONFLER	GONFLER – REDÉGONFLER
DÉCOLLER <i>vs</i> RECOLLER	DÉCOLLER <i>vs</i> COLLER	COLLER – REDÉCOLLER
DÉSHABILLER <i>vs</i> RHABILLER	DÉSHABILLER <i>vs</i> HABILLER	HABILLER – REDÉSHABILLER
DÉCOIFFER <i>vs</i> RECOIFFER	DÉCOIFFER <i>vs</i> COIFFER	COIFFER – REDÉCOIFFER

<sup>6</sup> A noter que VENDRE *vs* ACHETER, qui sont classiquement considérés comme des antonymes converses, pourraient aussi bien être catégorisés comme directionnels. Cet exemple montre qu'il y a une certaine parenté entre ces deux types d'antonymies.

Alors qu'il y a une relation d'antonymie directionnelle entre ÉTEINDRE *vs* RALLUMER et ÉTEINDRE *vs* ALLUMER, il n'y a pas une telle relation entre ALLUMER et RÉTEINDRE: le verbe RÉTEINDRE, n'ayant qu'un sens itératif, ne peut pas entrer dans une relation annulative avec ALLUMER et n'en est donc pas un antonyme. On pourrait certes considérer que RÉTEINDRE a aussi des emplois annulatifs; mais cette valeur n'advient que de façon seconde et indirecte, à la suite d'un raisonnement purement empirique: si il y a eu deux procès d'extinction, c'est qu'entre les deux procès il y a eu au moins un procès d'allumage; la deuxième extinction apparaît alors comme une annulation de cet allumage. Cette valeur annulative est donc seconde dans la mesure où elle présuppose une valeur itérative. Mais ce raisonnement ne s'applique pas à RALLUMER: RALLUMER peut avoir une interprétation annulative sans que cette dernière présuppose une itérativité. C'est précisément cette différence, sans doute subtile mais bien réelle, que nous voulons mettre ici en évidence.

De même, on a les deux couples d'antonymes ARRIVER *vs* REPARTIR et ARRIVER *vs* PARTIR; mais PARTIR et RARRIVER (ou REARRIVER) ne sont pas liés par une relation d'antonymie car RARRIVER n'a pas d'interprétation annulative; etc. (On observera au passage que certains dérivés en RE- de la colonne (c) sont d'existence douteuse – cf. justement RARRIVER.)

Ces faits étant établis, deux problèmes vont maintenant retenir notre attention:

- Le premier est la situation de dissymétrie qui caractérise les cas (5) relativement aux cas (4). Il s'agit de tenter d'expliquer pourquoi certains dérivés en RE- peuvent ne lexicaliser qu'une valeur annulative (comme REMONTER), alors que d'autres ne le peuvent pas (comme REPERDRE). Ce problème nous conduira à affiner notre définition de la valeur annulative, mais surtout à formuler certaines hypothèses sur la structure sémantique des verbes concernés.
- Le second problème est celui de la définition même de l'antonymie directionnelle. La question est ici la suivante: comment caractériser la différence qu'il y a entre les paires d'antonymes dont l'un des termes est un dérivé en RE-annulatif (ceux des colonnes (a) et (c) de (4), et de la colonne (a) de (5)) et les paires d'antonymes que nous avons appelées «bases antonymiques», donc ceux des colonnes (b) des listes (4) et (5)?

## 2. VERBES CENTRIPÈTES ET VERBES CENTRIFUGES

La principale question à laquelle nous devons essayer de répondre est donc la suivante: pourquoi, dans le cas des listes (4), les deux bases antonymiques de la colonne (b) admettent-elles un antonyme directionnel, tandis que celles des listes (5) ne l'admettent pas?

Nous avons indiqué plus haut que les verbes susceptibles d'entrer dans une opposition directionnelle dénotent un procès caractérisable comme «passage d'un état à un autre». Cela signifie que ces verbes dénotent des procès qui impliquent deux états. Qualifions ces états de «initial» et de «final», et formulons les hypothèses suivantes:

Hypothèse 1. – Dans la représentation que le verbe donne de son procès, l'état initial et l'état final n'ont pas le même statut. L'un est représenté comme plus normal, plus fondamental, peut-être aussi plus stable que l'autre. Corrélativement, l'autre état est représenté comme un écart par rapport à l'état normal. On pourrait dire aussi qu'il est défini et repéré par rapport à lui. Nous qualifierons par convention de «primaire» l'état désigné ci-dessus comme normal, et l'autre état de «secondaire». Cette première hypothèse revient en quelque sorte à considérer que les procès désignés par ces verbes se caractérisent par une asymétrie ou par une orientation particulière.<sup>7</sup>

Hypothèse 2. – C'est la variabilité de cette orientation des procès qui explique le comportement de nos verbes vis-à-vis de la préfixation RE- et, partant, la différence entre le cas (4) et le cas (5). Plus exactement, quand RE- produit un lexème à valeur annulative, celle-ci est toujours un «retour à l'état primaire», et pas seulement un «retour à un état antérieur» (pour reprendre une paraphrase fréquemment utilisée dans les dictionnaires). Les dérivés en RE- annulatifs se caractériseraient donc par le fait que leur état final coïncide avec l'état primaire.

Examinons la première ligne d'exemples de (5), soit les couples: ÉTEINDRE vs RALLUMER, ÉTEINDRE vs ALLUMER, ALLUMER – RÉTEINDRE. La description impliquée par nos deux hypothèses est la suivante: Si RE- annulatif signifie un retour à l'état primaire, c'est que dans le couple d'antonymes directionnels ÉTEINDRE vs RALLUMER, «être allumé» est l'état primaire tandis que «être éteint» est un état secondaire. Dans ce couple, ÉTEINDRE est donc un verbe à état initial primaire et à état final secondaire, tandis que RALLUMER est un verbe à état initial secondaire et à état final primaire. On comprend maintenant pourquoi RÉTEINDRE ne peut pas lexicaliser une valeur annulative relativement à ALLUMER: ALLUMER ayant par définition un état final primaire, RÉTEINDRE est inapte à lexicaliser une valeur annulative de retour à l'état primaire et, corrélativement, à contracter une relation d'antonymie directionnelle avec ALLUMER. La préfixation RE- ne peut que construire, à partir de la base ÉTEINDRE, et relativement à ALLUMER, un verbe à valeur itérative.<sup>8</sup> Les autres verbes de (5) peuvent être analysés de la même manière.

Par mesure de simplification, et comme nous l'avons fait dans Apothéloz (2005b), on conviendra d'appeler désormais verbes «centrifuges» les verbes dont l'état initial est primaire (le procès qu'ils dénotent consistant à quitter cet état primaire), et verbes «centripètes» les verbes à état final primaire (le procès qu'ils dénotent consistant à produire cet état primaire). On peut représenter graphiquement (et analogiquement) les procès centrifuges par le schéma 'o→', et les procès centripètes par le schéma '→o', le signe 'o' figurant l'état primaire. ÉTEINDRE et RÉTEINDRE (verbes centrifuges) se représentent alors comme o→, et ALLUMER et RALLUMER (verbes centripètes) comme →o.

<sup>7</sup> Merci à Michel Roché (Université de Toulouse-Le Mirail), qui m'a suggéré ce type d'explication après avoir lu une version de travail de Apothéloz (2005a).

<sup>8</sup> A la réserve près formulée dans la description de la "Situation 2", au § 1.2. *supra*.



Cette analyse a les implications suivantes pour les exemples des listes (4). Si les deux verbes de la colonne (b) (*i.e.* les deux bases antonymiques) peuvent tous deux engendrer un dérivé en RE- lexicalisant une valeur annulative, c'est que tous deux sont des verbes centrifuges (ou, du moins, qu'ils admettent une interprétation centrifuge). Prenons les exemples de la première ligne: MONTER *vs* REDESCENDRE, MONTER *vs* DESCENDRE, DESCENDRE *vs* REMONTER. Notre description signifie que MONTER comme DESCENDRE ont une interprétation dans laquelle leur état initial est l'état primaire (respectivement «être en bas» pour MONTER, «être en haut» pour DESCENDRE).<sup>9</sup> MONTER et DESCENDRE dénotent donc des procès  $o \rightarrow$ . C'est cette propriété qui rend possible le fait qu'aussi bien REDESCENDRE (relativement à MONTER) que REMONTER (relativement à DESCENDRE) puissent lexicaliser un procès centripète (un procès  $\rightarrow o$ ), donc lexicaliser une valeur annulative et entrer dans une relation d'antonymie directionnelle. Les autres verbes de (4) peuvent être analysés de la même manière.

En résumé, les deux situations décrites au § 1.2. peuvent être schématisées comme suit:

(4') (a)	(b)	(c)
$o \rightarrow \textit{vs} \rightarrow o$	$o \rightarrow \textit{vs} o \rightarrow$	$o \rightarrow \textit{vs} \rightarrow o$
MONTER <i>vs</i> REDESCENDRE	MONTER <i>vs</i> DESCENDRE	DESCENDRE <i>vs</i> REMONTER
(5') (a)	(b)	(c)
$o \rightarrow \textit{vs} \rightarrow o$	$o \rightarrow \textit{vs} \rightarrow o$	$\rightarrow o - o \rightarrow$
ÉTEINDRE <i>vs</i> RALLUMER	ÉTEINDRE <i>vs</i> ALLUMER	ALLUMER - RÉTEINDRE

Cette analyse fait apparaître un autre phénomène encore, lui proprement lexicologique. Il s'agit de la distinction suivante. Les deux termes des bases antonymiques de (5) (colonne b) partagent le même état primaire («être allumé», pour le couple ÉTEINDRE *vs* ALLUMER); ils constituent à cet égard une paire d'antonymes sémantiquement liés par une même représentation des états qu'ils impliquent. En revanche, les deux termes des bases antonymiques de (4) ont chacun leur propre état primaire («être en bas» pour MONTER, «être en haut» pour DESCENDRE). On peut en conclure que MONTER et DESCENDRE témoignent d'une autonomie lexicale plus grande, l'un vis-à-vis de l'autre, que ÉTEINDRE et ALLUMER. Il y a là peut-être matière à réfléchir sur la notion même de lexème en tant qu'unité préconstruite autonome. On pourrait par ailleurs tirer également de cette observation des conséquences typologiques et distinguer, parmi les antonymes directionnels, ceux qui ont un même état primaire en facteur sémantique commun, et ceux qui ont des états primaires distincts.

Nous avons rencontré jusqu'ici trois types de procès: centripètes (type ALLUMER), centrifuges (type ÉTEINDRE), et des procès centripètes dotés d'une valeur annulative (type RALLUMER). Cette énumération conduit naturellement à se demander s'il

<sup>9</sup> Nous sommes conscient que cette caractérisation des états est quelque peu schématique et sémantiquement peu satisfaisante (notamment parce qu'elle ne prend en considération que MONTER et DESCENDRE intransitifs), mais elle suffit ici pour la démonstration.

existe des procès centrifuges à valeur annulative. C'est la question que nous allons maintenant aborder.

### 3. DÉS-, AUTRE AFFIXE DIRECTIONNEL

Le lecteur aura peut-être observé que les listes (5) comportent plusieurs dérivés en DÉS- (DÉVISSER, DÉFAIRE, DÉCOUDRE, etc.), alors que les listes (4) n'en comportent aucun. Or DÉS- est le morphème par excellence de l'antonymie directionnelle (cf. VISSER vs DÉVISSER, FAIRE vs DÉFAIRE, COUDRE vs DÉCOUDRE, etc.). Nous allons donc maintenant examiner contrastivement les préfixes RE- et DÉS- relativement à l'antonymie et aux problèmes de symétrie et de dissymétrie qui viennent d'être décrits.

Tout d'abord une première remarque: en vertu de son fonctionnement inversif dans l'antonymie directionnelle, on peut considérer que DÉS- est, comme RE-, un préfixe annulatif. Mais qu'en est-il de DÉS- par rapport à la notion d'état primaire et par rapport à la distinction entre procès centripète et procès centrifuge?

Dans un article extrêmement documenté, Boons (1984) a montré que les verbes en DÉS- et leur base antonymique sont systématiquement marqués par un phénomène de polarisation (plus exactement cet auteur parle de polarité aspectuelle): les dérivés en DÉS- sont polarisés sur l'état initial, et leur base lexicale sur l'état final (pour une conception analogue, voir aussi Muller 1990 et Gerhard 1998).<sup>10</sup> Pour prendre le premier exemple mentionné ci-dessus, cela signifie que dans le couple VISSER vs DÉVISSER, c'est l'état «être vissé» qui est conçu comme polarisé. Or ce que Boons entend par polarité aspectuelle ne nous paraît pas fondamentalement différent de ce que nous avons décrit comme un état primaire. Traduit dans la terminologie adoptée ici, cela signifie que les verbes dérivés en DÉS- dénotent un procès dont l'état initial est primaire (et l'état final secondaire), et que leur base dénote un procès dont l'état final est primaire (et l'état initial secondaire). Autrement dit les dérivés en DÉS- dénotent des procès centrifuges (o→), et leur base des procès centripètes (→o).

En fait, on a là l'explication du phénomène de dissymétrie observé en (5): si les dérivés en DÉS- entrant dans une relation d'antonymie directionnelle sont systématiquement des verbes centrifuges, il n'est pas étonnant qu'ils acceptent comme antonyme, outre leur base antonymique, un antonyme centripète en RE-annulatif (type DÉVISSER vs REVISSER); de même, il n'est pas étonnant que leur base antonymique, qui est par définition centripète, n'accepte pas quant à elle un antonyme centripète en RE-annulatif (VISSER ne peut pas entrer dans une relation

<sup>10</sup> Ceci concerne seulement les lexèmes en DÉS- antonymes directionnels de leur base. Ne sont donc pas concernés des items comme DÉCONSEILLER (qui ne signifie pas «retirer un conseil après l'avoir donné» mais «conseiller de ne pas. . .»), DÉPLAIRE, DÉSOBÉIR, DÉSA approuver, qui relèvent d'autres types d'antonymies, d'ailleurs pas nécessairement répertoriés dans les typologies disponibles, ainsi que DESSÉCHER, DÉTREMPER, DÉLAVÉ, DÉVERSER (ou DÉS- a un tout autre effet sémantique). A quoi il faudrait ajouter les verbes dont la compositionnalité est aujourd'hui complètement érodée (comme DÉSAVOUER).

d'opposition directionnelle avec REDÉVISSER). D'où le fait que les listes (4) ne comportent aucun dérivé en DÉS-, alors que les listes de (5) en comportent plusieurs.<sup>11</sup>

On notera que cette description conduit à distinguer deux types de valeurs annulatives:

- celle qui est produite par RE-, qui est une annulativité centripète;
- et celle qui est produite par DÉS-, qui est une annulativité centrifuge.

Si les analyses qui précèdent sont correctes, il devrait y avoir une grande quantité de données lexicales attestant que, toutes les fois qu'on a un couple d'antonymes de type (6), on a aussi un couple d'antonymes de type (7):

- (6) [DÉS-[BASE]<sub>v</sub>]<sub>v</sub> antonyme annulatif centrifuge de [BASE]<sub>v</sub>  
 (7) [RE-[BASE]<sub>v</sub>]<sub>v</sub> antonyme annulatif centripète de [DÉS-[BASE]<sub>v</sub>]<sub>v</sub>

mais pas un couple d'antonymes du type (8):

- (8) [RE-[DÉS-[BASE]<sub>v</sub>]<sub>v</sub>]<sub>v</sub> antonyme annulatif centripète de [BASE]<sub>v</sub>.

Les huit dernières lignes des exemples (5) illustrent très exactement cette situation. Voici encore quelques données supplémentaires qui semblent confirmer cette analyse:

(9) (a)	(b)	(c)
DÉSABONNER <i>vs</i> RÉABONNER	DÉSABONNER <i>vs</i> ABONNER	ABONNER – REDÉSABONNER
DÉSACTIVER <i>vs</i> RÉACTIVER	DÉSACTIVER <i>vs</i> ACTIVER	ACTIVER – REDÉSACTIVER
DÉSAJUSTER <i>vs</i> RÉAJUSTER	DÉSAJUSTER <i>vs</i> AJUSTER	AJUSTER – REDÉSAJUSTER
DÉBOUCHER <i>vs</i> REBOUCHER	DÉBOUCHER <i>vs</i> BOUCHER	BOUCHER – REDÉBOUCHER
DÉCHARGER <i>vs</i> RECHARGER	DÉCHARGER <i>vs</i> CHARGER	CHARGER – REDÉCHARGER
DÉSEMBOBINER <i>vs</i> RÉEMBOBINER	DÉSEMBOBINER <i>vs</i> EMBOBINER	EMBOBINER – REDÉSEMBOBINER
DÉSEQUILIBRER <i>vs</i> RÉÉQUILIBRER	DÉSEQUILIBRER <i>vs</i> ÉQUILIBRER	ÉQUILIBRER – REDÉSEQUILIBRER
DÉSHUMANISER <i>vs</i> RÉHUMANISER	DÉSHUMANISER <i>vs</i> HUMANISER	HUMANISER – REDÉSHUMANISER
DÉLÉGITIMER <i>vs</i> RELÉGITIMER	DÉLÉGITIMER <i>vs</i> LÉGITIMER	LÉGITIMER – REDÉLÉGITIMER
DÉMAQUILLER <i>vs</i> REMAQUILLER	DÉMAQUILLER <i>vs</i> MAQUILLER	MAQUILLER – REDÉMAQUILLER
DÉSObSTRUER <i>vs</i> RÉObSTRUER	DÉSObSTRUER <i>vs</i> ObSTRUER	ObSTRUER – REDÉSObSTRUER
DESSALER <i>vs</i> RESALER	DESSALER <i>vs</i> SALER	SALER – REDESSALER
DESSOUDER <i>vs</i> RESSOUDER	DESSOUDER <i>vs</i> SOUDER	SOUDER – REDESSOUDER
DÉTENDRE <i>vs</i> RETENDRE	DÉTENDRE <i>vs</i> TENDRE	TENDRE – REDÉTENDRE
DÉVALORISER <i>vs</i> REVALORISER	DÉVALORISER <i>vs</i> VALORISER	VALORISER – REDÉVALORISER

<sup>11</sup> Tentons un peu de lexicologie-fiction: le raisonnement que nous venons de faire implique que DÉSAILLUMER est sémantiquement plausible pour lexicaliser le sens «éteindre» (puisque ALLUMER est centripète), alors que DÉSÉTEINDRE est sémantiquement transgressif pour lexicaliser le sens «allumer» (puisque ÉTEINDRE est centrifuge). Ou encore: que DÉSAAPPARAÎTRE est sémantiquement plausible pour lexicaliser le sens «disparaître» (puisque APPARAÎTRE est centripète), tandis que DÉDISPARAÎTRE est sémantiquement transgressif pour lexicaliser le sens «apparaître» (puisque DISPARAÎTRE est centrifuge). Malheureusement, comme le note Boons (1984) à la fin de son article, nos intuitions de sujet parlant ont la plus grande difficulté à distinguer, dans des manipulations de ce type, les formes qui nous paraissent étranges pour simple cause de non-familiarité du lexème, de celles qui nous paraissent étranges parce qu'elles transgresseraient une règle de la morphologie constructionnelle...

Incidentement, ce qui précède permet également de comprendre pourquoi le français répugne à composer récursivement DÉS- avec lui-même: si cette préfixation sélectionne des bases verbales centripètes et produit des verbes centrifuges, elle ne peut pas, par définition, se composer sur elle-même. En revanche RE- n'est pas soumis à cette contrainte sur la récursivité (cf. *rerecalculer*). Boons (1984) avait déjà relevé cette différence.

#### 4. ANTONYMES DIRECTIONNELS LEXICAUX ET ANTONYMES DIRECTIONNELS DISCURSIFS

Il reste encore un point important à éclaircir: c'est celui de savoir quelle est la différence entre, d'une part l'antonymie directionnelle reliant les couples dont aucun des termes n'est un dérivé en RE- ou en DÉS- annulatifs, d'autre part l'antonymie directionnelle reliant les couples dont l'un des termes est un dérivé en RE- ou en DÉS- annulatifs. La réponse à cette question nous permettra d'affiner la caractérisation de l'antonymie directionnelle donnée au début de cet article.

Prenons comme point de départ les exemples canoniques MONTER *vs* DESCENDRE et MONTER *vs* REDESCENDRE. Il s'agit dans les deux cas d'une opposition directionnelle. Etant donné que DESCENDRE et REDESCENDRE ne sont à l'évidence pas des verbes synonymes, il s'agit de déterminer quelle est la différence entre ces deux relations d'antonymie. La même question se pose pour des couples comme VISSER *vs* DÉVISSER et DÉVISSER *vs* REVISSER.

##### 4.1. Antonymes en RE-

On notera tout d'abord que les verbes dérivés en RE- annulatifs présentent la propriété sémantique d'être associés, en discours, à ce qu'on pourrait appeler un scénario d'événements. Ainsi, l'emploi d'un dérivé en RE- annulatif présuppose systématiquement la réalisation antérieure du procès dénoté par son antonyme centrifuge: *Il est monté, puis redescendu – Il est entré, puis ressorti – Il est arrivé, puis reparti*, etc. Il y a donc en discours, entre le dérivé en RE- annulatif et son antonyme centrifuge, une relation qui s'apparente à celle qu'il y a entre un anaphorique et son antécédent – le dérivé en RE- étant l'anaphorique.

Or, cette propriété sémantique n'existe pas pour des couples comme MONTER et DESCENDRE. Ces deux verbes sont des antonymes directionnels non pas en vertu de leurs propriétés discursives, mais uniquement en vertu de leurs propriétés lexicales. Contrairement au couple MONTER et REDESCENDRE, leur antonymie n'implique aucun scénario d'événements, ni d'ailleurs aucune temporalité.

Pour distinguer ces deux situations, on parlera d'antonymie directionnelle discursive et d'antonymie directionnelle lexicale.

##### 4.2. Antonymes en DÉS-

Le type de présupposition que nous avons observé pour les dérivés en RE- annulatifs est beaucoup moins clair dans le cas des dérivés en DÉS-. Par exemple, l'emploi

de verbes comme DÉVALORISER ou DÉSHUMANISER ne présuppose pas, du moins pas systématiquement, qu'il y ait eu antérieurement, respectivement procès de «valorisation» et d'«humanisation». Cette différence est probablement une autre conséquence du phénomène de polarisation décrit plus haut. Les dérivés en DÉS- ont comme état primaire leur état initial. Or il est vraisemblable que les états primaires ne doivent pas nécessairement être atteints à la suite d'un procès transformateur: c'est en cela d'ailleurs qu'ils sont plus «normaux» ou plus «stables» que les états secondaires. Le fait que la langue représente ou grammaticalise comme primaire l'état initial de DÉVALORISER et de DÉSHUMANISER a donc pour conséquence, du point de vue de leur utilisation en discours, que ces verbes ne présupposent pas obligatoirement une occurrence antérieure de leur antonyme centripète, ou toute espèce d'allusion au procès dénoté par ce dernier. C'est la raison pour laquelle l'antonymie directionnelle marquée par DÉS- est moins intrinsèquement anaphorique que celle marquée par RE- (et ne l'est même souvent pas du tout). A vrai dire on devrait pour cette raison réserver l'appellation d'antonymie directionnelle discursive aux dérivés en RE- annulatifs seulement. – Cela dit, l'emploi d'un verbe comme DÉVISSER, du moins dans son sens premier usuel, paraît difficilement possible sans qu'il y ait présupposition qu'un procès catégorisable comme VISSER a antérieurement eu lieu.

## 5. CONCLUSION

Cette étude a montré toute la complexité de la relation que la préfixation en RE- entretient avec l'antonymie directionnelle dans le lexique français. Résumons les principales étapes de notre raisonnement. Après avoir sommairement distingué deux effets sémantiques principaux de cette préfixation (sens itératif et sens annulatif), nous avons constaté que seul le second de ces effets produit un lexème apte à contracter une relation d'antonymie directionnelle. Nous avons ensuite observé que la préfixation en RE- peut engendrer, du point de vue des champs lexicaux, deux situations distinctes. Dans la première, elle est à l'origine d'un champ comportant quatre lexèmes liés entre eux par trois relations d'antonymie directionnelle, soit schématiquement:

$$(10) \begin{array}{l} [\text{BASE-X}]_v \text{ vs } [\text{BASE-Y}]_v \\ [\text{BASE-X}]_v \text{ vs } [\text{RE-}[\text{BASE-Y}]_v]_v \\ [\text{BASE-Y}]_v \text{ vs } [\text{RE-}[\text{BASE-X}]_v]_v \end{array}$$

Cette situation est illustrée de façon prototypique par les couples: MONTER vs DESCENDRE, MONTER vs REDESCENDRE, DESCENDRE vs REMONTER.

Dans la seconde situation, où cette symétrie est absente, l'une des deux bases seulement peut donner lieu à un dérivé en RE- à valeur annulative, donc à un lexème susceptible de contracter une relation d'antonymie directionnelle. On a alors trois lexèmes liés entre eux par deux relations d'antonymie directionnelle, soit schématiquement:

$$(11) \begin{array}{l} [\text{BASE-X}]_v \text{ vs } [\text{BASE-Y}]_v \\ [\text{BASE-X}]_v \text{ vs } [\text{RE-}[\text{BASE-Y}]_v]_v \end{array}$$

En revanche on n'a pas: [BASE-Y]<sub>v</sub> vs [RE-[BASE-X]<sub>v</sub>]<sub>v</sub>. Cette situation est illustrée de façon prototypique par les couples: ÉTEINDRE vs ALLUMER et ÉTEINDRE vs RALLUMER. En effet RÉTEINDRE n'est pas un antonyme directionnel de ALLUMER: son sens comporte nécessairement un composant itératif, de telle sorte que ce verbe ne peut pas désigner un procès purement annulatif.

Nous avons ensuite tenté d'expliquer cette dissymétrie à partir de considérations d'ordre sémantique. Deux hypothèses ont été formulées.

La première est que les états initial et final impliqués par le sens des verbes concernés ici ne sont pas équivalents du point de vue de leur représentation sémantique. Pour chaque verbe, l'un des deux états est spontanément représenté par les sujets parlants comme plus normal, plus fondamental, plus stable que l'autre. Cet état a été qualifié de «primaire».

La seconde hypothèse est que c'est la variabilité de cette propriété qui explique la différence entre le cas (10) et le cas (11). Plus exactement, quand RE- produit un lexème à valeur annulative, celle-ci est toujours un retour à l'état primaire (directionnalité que nous avons qualifiée de «centripète»).

Ainsi MONTER vs DESCENDRE admettent tous deux une interprétation dans laquelle l'état initial est représenté comme primaire (ce sont des verbes centrifuges). Chacun d'eux permet par conséquent de construire un dérivé en RE- pouvant lexicaliser une valeur annulative centripète et devenir un antonyme directionnel de l'autre. Mais dans le cas de ALLUMER vs ÉTEINDRE, seul ÉTEINDRE est centrifuge (ALLUMER étant centripète). Par conséquent, RALLUMER peut lexicaliser une valeur annulative centripète par rapport à ÉTEINDRE, mais RÉTEINDRE ne peut pas symétriquement lexicaliser une valeur annulative centripète relativement à ALLUMER.

L'opération morphologique marquée par RE- peut ainsi être caractérisée comme construisant: (i) des verbes centripètes, quand ces verbes sont aptes à lexicaliser une valeur annulative et à entrer dans un rapport d'antonymie directionnelle (cas de RALLUMER); (ii) des verbes centrifuges, quand ces verbes ne peuvent lexicaliser qu'une valeur itérative (cas de RÉTEINDRE).

Dans le premier cas, RE- est ainsi apparu comme ayant un fonctionnement qui est, à certains égards, inverse de celui de DÉS- tel que le décrit Boons (1984). Cet auteur analyse en effet DÉS- comme un préfixe opérant sur des bases verbales à polarité finale (centripètes, selon notre terminologie) et construisant des verbes à polarité initiale (centrifuges). On aurait en quelque sorte, avec RE- et DÉS-, deux variantes de l'annulativité. Quoi qu'il en soit, et indépendamment de la valeur sémantique que construit RE-, on constate que ce préfixe tantôt inverse tantôt n'inverse pas la polarité de la base sur laquelle il opère, alors que DÉS- l'inverse systématiquement et toujours dans le même sens.

En sémantique lexicale, l'antonymie est assurément l'un des thèmes de réflexion parmi les plus anciens et les plus constants. Plusieurs traditions ont contribué à assurer cette permanence: tradition rhétorique et tradition logique en particulier. Les faits analysés dans cet article suggèrent que les relations d'opposition sémantique pourraient se révéler intéressantes pour une autre raison encore, qu'on pourrait qualifier de cognitive. Nos descriptions, si elles sont

correctes, montrent en effet que ces relations interviennent dans la manière dont certains lexèmes morphologiquement marqués comme négatifs lexicalisent (ou ne lexicalisent pas) certaines significations. Dans ce processus nécessairement complexe de lexicalisation interviennent, comme facteurs susceptibles de déterminer les propriétés sémantiques du lexème construit, non seulement les propriétés de la base de l'opération de dérivation ainsi que celles de l'opération elle-même, mais également celles du champ lexical susceptible d'accueillir le lexème construit et de lui fournir une «niche sémantique». Ainsi c'est parce que ALLUMER est un verbe nécessairement centripète que RETEINDRE, d'une part ne peut pas lexicaliser une valeur annulatrice centripète, d'autre part est inapte à contracter une relation d'opposition directionnelle avec ALLUMER.

Adresse de l'auteur:

Denis Apothéloz

Laboratoire ATILF (UMR 7118)

Université Nancy 2

44, avenue de la Libération

54063 NANCY cedex

France

e-mail: Denis.Apotheloz@univ-nancy2.fr

#### RÉFÉRENCES

- Amiot, D. (2002). *Re-*, préfixe aspectuel? Dans: V. Lagae, A. Carlier et C. Benninger (dir.), *Temps et aspect: de la grammaire au lexique*. Amsterdam: Rodopi, pp. 1–20.
- Apothéloz, D. (2003). Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif IN-. *Cahiers de linguistique analogique*, 1: 35–63.
- Apothéloz, D. (2005a). RE- et les différentes manifestations de l'itérativité. *Pratiques*, 125–126: 48–71.
- Apothéloz, D. (2005b). Le préfixe RE- et l'antonymie directionnelle en français. *Synergies Pologne*, 2: 12–18.
- Apothéloz, D. (2007). Procès centrifuge et procès centripète: RE- DES- et l'antonymie directionnelle en français. Dans: N. Hathost et F. Montermini (dir.), *Morphologie à Toulouse. Actes du Colloque international de Morphologie «4èmes Décembre»*. Munich: Lincoma Europa, pp. 149–168.
- Bloomfield, L. (1933). *Language*. New York: Holt, Rinehart & Winston. Traduction française: *Le langage*. Paris: Payot, 1970.
- Boons, J.-P. (1984). *Sceller un piton dans le mur; desceller un piton du mur*. Pour une syntaxe de la préfixation négative. *Langue française*, 62: 95–126.
- Cruse, D. A. (1986). *Lexical semantics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Gaotone, D. (1971). *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*. Genève: Librairie Droz.
- Gaotone, D. (1987). Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux. *Cahiers de lexicologie*, 50.1: 79–90.
- Gerhard, F. (1998). Le préfixe dé(s)- dit négatif et la notion d'éloignement: du déplacement d'entités au changement d'état. *SCOLIA*, 11: 69–90.

- Gerhard-Krait, F. (2005). Les formations verbales préfixées par *re-* itératif: émergence des traits *qualité* et *quantité*, *SCOLIA*, 20: 171–185
- Guilbert, L. (1986). L'afixe *r-*, *re-* ou *ré-*. Dans: *Grand Larousse de la langue française*, pp. 4818–4819.
- Jalenques, P. (2001). Quand la diachronie renvoie à la synchronie: étude des emplois idiomatiques du préfixe *re* en français (*renier*, *remarquer*, *regarder*, etc.). *Recherches linguistiques de Vincennes*, 30: 39–61.
- Jones, S. (2002). *Antonymy: A corpus-based perspective*. London: Routledge.
- Larrivé, P. (2004). *L'association négative. Depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation*. Genève: Librairie Droz.
- Leech, G. (1974). *Semantics*. Harmondsworth: Penguin.
- Lewandowska-Tomaszczyk, B. (1996). *Depth of negation. A cognitive semantic study*. Łódź: Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Lyons, J. (1977). *Semantics, I*. Cambridge: Cambridge University Press. Traduction française: *Eléments de sémantique*. Paris: Larousse, 1978.
- Mok, Q.I.M. (1980). Le préfixe *re-* re-regardé: productivité et potentialité. Dans: D.-J. Van Alkemade, A. Feitsma, W.J. Meys, P. van Reenen et J.J. Spa (dir.), *Linguistic studies offered to Berthe Siertsema*. Amsterdam: Rodopi, pp. 205–216.
- Muller, C. (1990). Contraintes de perception sur la productivité de la préfixation verbale en *de-* négatif. *Travaux de linguistique et de philologie*, 28: 171–192.
- Muller, C. (1991). *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*. Genève: Librairie Droz.
- Rizzo, D. (1980). La trasformazione lessicale negativa nel francese moderno. *Rassegna italiana di linguistica applicata*, 12.3: 69–91.
- Sapir, E. (1944). Grading: A study in semantics. *Philosophy of Science*, 2: 122–149. Traduction française: La gradation: recherches sémantiques. Dans: E. Sapir, *Linguistique*. Paris: Les Editions de Minuit, pp. 207–248.